

CESER Bourgogne-Franche-Comté – Séance plénière du 26 juin 2018
Plan d'actions Innovation-Entreprises
Intervention de Richard BERAUD, au nom de la CGT

Le 21 juin dernier, l'entreprise SELNI de Nevers a fermé ses portes supprimant 74 emplois. A l'échelle du département de la Nièvre, SELNI devait être dans les vingt plus grosses sociétés en terme d'emplois.

Nous ne nous attarderons pas longuement sur cette entreprise, par ailleurs propriétaire également de l'entreprise EOLANE à Montceau Les Mines qui devrait fermer en 2020, déjà évoquée lors d'une précédente intervention mais permettez moi ce rappel :

En 2014, suite à la mise au point par le service R & D de cette entreprise de l'adaptabilité du moteur BLDC, de grandes perspectives sont annoncées pour le développement des productions. La BPI et le Conseil Régional de Bourgogne, entre autres, soutiennent à hauteur de 2 155 000 € SELNI qui se lance dans des investissements en ... Turquie (transfert de la fabrication du fameux moteur) et plus proche de nous dans les Ardennes, l'Indre et Loire, la Savoie. L'usine turque est aujourd'hui placée sous scellé, en Savoie l'activité est arrêtée, en Indre et Loire l'entreprise doit 200 000 € à l'Urssaf après avoir perçu des aides financières dans l'ensemble de ces territoires !

Ainsi, non seulement beaucoup de projets ne débouchent pas sur la création d'emplois (la mesure 6 du plan d'actions innovation-entreprises nous le dit) mais il semblerait qu'ils peuvent en détruire.

Dès lors, s'il est plus que temps, comme le souligne l'avis, de mettre en place une évaluation des actions entreprises, l'exemple de SELNI ne nous incite pas à faire confiance à un comité thématique qui serait à la fois maître d'œuvre du plan d'actions et son propre évaluateur définissant ses indicateurs.

D'autant que les auteurs du document semblent se contenter de formules à l'emporte-pièces « *Le rapport de France Stratégie de 2017 indique que « les résultats obtenus mettent en évidence un effet de levier (...). L'appartenance aux pôles a été bénéfique aux activités de recherche et développement des petites et moyennes entreprises (PME)».* Souvent réclamés par les membres de cette assemblée la région ne nous a jamais communiqué le moindre bilan de ces pôles ! ... De là à imaginer une commission d'évaluation issue de notre instance...

L'avis, une nouvelle fois, souligne la place modeste accordée à la formation dans ce document. Je ne reprendrais pas ici la déclaration de notre groupe du 23 juin 2015 sur « **les conditions d'une politique régionale de l'innovation** » bien qu'elle soit encore d'actualité même s'il est vrai que la réforme de la formation professionnelle, la réforme du code du travail, ne laissent aujourd'hui aux salariés que peu d'espace pour s'émanciper au travail.

Permettez-moi tout de même, la répétition fixant la notion, de rappeler que face aux risques de perte de qualifications induits par l'innovation, les syndicats allemands IG Metall et DGB, ont obtenu des gardes fous notamment en matière de formation à tous les niveaux, de l'ouvrier à l'ingénieur. Une telle prise en compte s'avérerait d'autant plus importante pour notre région que celle-ci se situe dans la moyenne basse en terme d'emplois dans la recherche, de dépense intérieure de recherche et développement ou du dépôt de brevets, région où « le niveau de qualification de la population active est faible ». Mais il est vrai que la préférence régionale semble aller vers le financement de la

formation au *lean management* organisée par l'UIMM à destination des PME/PMI (je vous renvoie à notre intervention de novembre 2017).

Souhaitant ne pas être trop long et terminer sur une note positive, nous retiendrons que le chapitre « *développement de la culture de l'innovation sous toutes ses formes* » rejoint les propositions formulées dans les précédents avis des CESER.

Malgré tout, pour un néophyte il semble difficile de s'y retrouver tant nos politiques se complaisent à multiplier les structures qui ont toutes pour vocation d'être des lieux d'échanges et de partage qu'elles s'appellent « Village by CA » (en fait un concept à l'initiative du Crédit Agricole élaboré en 2014), hôtels d'entreprises, incubateurs,... nous devons surement en oublier et qui s'inscrivent dans la Frenchtech, la Healthtech, la Foodtech, la Deeptech... au diable la Francophonie !

La CGT s'abstiendra sur l'avis.